



La prévention de la délinquance : repères pour l'action

Gilbert Berlioz est consultant dans le domaine des politiques sociales et territoriales, il a mené dans ce cadre plusieurs travaux d'études et d'évaluation ainsi que des actions de formation auprès de professionnels de la prévention de la délinquance. Il interroge ici la notion de prévention, qui devenant « l'affaire de tous » finit par perdre sa spécificité. Issue d'une conception médicale qui considère le délinquant comme souffrant d'une pathologie, puis remise en cause dans les années 1960 par une approche qui interroge davantage le milieu social, la prévention en revient aujourd'hui à un versant plus punitif centré sur la responsabilité du sujet. Gilbert Berlioz propose une contribution au travail de réflexion sur cette notion, ainsi que des repères opérationnels dont une typologie de la prévention de la délinquance pour permettre aux intervenants de mieux situer leur action.

La **sécurité** a été considérée tout au long des années de croissance comme une conséquence quasi mécanique du progrès économique et du développement des politiques sociales¹. Sous l'effet des « crises » que la France a connues depuis vingt ans, elle apparaît aujourd'hui comme un objet spécifique, au point de constituer un axe de recomposition des politiques publiques bien au-delà des seuls « quartiers sensibles ». Ce basculement des politiques publiques vers la sécurité a déplacé, à son avantage, les lignes du front qui l'opposait traditionnellement à la notion de prévention. Ainsi, dans un débat saturé par les pré-occupations sécuritaires, l'évocation de cette dernière continue d'être utilisée à des fins surtout polémiques. Comme argument à charge : si la prévention avait été efficace la répression serait inutile; ou à décharge : si la prévention disposait de plus de moyens, elle éviterait le déploiement de stratégies défensives spectaculaires et coûteuses. Prisonnière d'une rhétorique figée qui oppose l'autorité au laxisme dans un débat à haute densité idéologique, la prévention assiste à son déclin sans parvenir à s'extraire de la controverse, à reconstruire un discours compréhensible, et à définir ses contours et proposer des contenus appropriés aux problématiques auxquelles la société se confronte².

Pourtant dans le domaine social, et dans le domaine de l'éducation en particulier, la notion de prévention est ancienne. Mais c'est d'abord dans le domaine médical que ce concept s'est élaboré. Synonyme de la notion de prophylaxie, la prévention est comprise comme une méthode visant à protéger contre une maladie. Malgré sa généralisation, elle

garde toujours la trace de ses origines encore visible à travers l'utilisation des notions de prévention primaire (prophylaxie générale), secondaire (circonscrire une pathologie déjà connue et repérée) et tertiaire (opération de traitement et d'accompagnement des symptômes).

ÉVOLUTION DU CONCEPT DE PRÉVENTION

En 1971, le rapport Dupont-Fauville adapte cette approche au secteur de l'aide sociale à l'enfance, ce qui favorisera son appropriation notamment par les clubs et équipes de prévention spécialisée à la veille de leur reconnaissance officielle. **Cette conception « médicalisante »** de la prévention introduit essentiellement une différence de type chronologique entre les interventions préventives et les interventions curatives. De ce fait, elle ne peut fonctionner qu'aussi longtemps que **le délinquant est considéré comme souffrant d'une pathologie**. Dans cette perspective, le délinquant est perçu comme souffrant d'une incapacité personnelle à s'inscrire dans les normes et les valeurs de la société. Inaccessible aux dispositifs communs de socialisation et de dissuasion, il doit être l'objet d'une détection la plus précoce possible. En construisant ainsi un système d'intervention en direction des plus jeunes, on établit du même coup un modèle précoce et défensif envers le risque d'une carrière délinquante. Derrière son apparente évidence, celui-ci ne prend pas en compte trois phénomènes :

- dans le domaine social, la relation de causalité entre des faits et leurs conséquences directes est difficile à établir;
- une intervention précoce court toujours le risque d'aggraver une problématique par les effets bien connus de stigmatisation;
- les réponses individuelles ne répondent pas aux phénomènes de délinquance en groupe – souvent les plus spectaculaires et les plus médiatisés – qui relèvent d'une dynamique collective et doivent appeler des réponses qui en tiennent compte au lieu de l'évacuer. En effet, la dynamique transgressive des groupes actionne d'autres ressorts. Elle participe essentiellement d'une logique de la régression et de la dilution de la responsabilité. Dans les espaces publics, les incidents s'expliquent plus par la rencontre d'une opportunité et d'une situation que par la seule volonté de nuire ou la pathologie des individus. En tout état de cause, on doit constater que la montée de l'insécurité depuis une quinzaine d'années s'accompagne aussi d'un changement de conception de la délinquance et de ses causes.

On voit revenir sur le devant de la scène une approche du phénomène essentiellement en termes de pathologie personnelle et d'atteinte abusive à l'ordre social. Si l'on excepte la considération accrue accordée aux victimes dont nous ne parlons pas ici mais qui marque une avancée nouvelle par rapport aux périodes précédentes, cette conception avait déjà prévalu. Mais elle avait été abandonnée au profit d'une approche beaucoup plus sociopolitique adossée à **une compréhension plus systémique des phénomènes et notamment des effets pathogènes du milieu.**

Cette conception systémique commence à s'exprimer dès le début des années 1960 : « *le problème (auquel les clubs de prévention) sont affrontés n'est pas seulement celui d'une jeunesse dont les difficultés d'adaptation sociale se traduisent par des comportements déviants, mais aussi celui des conditionnements éducatifs qui ont fait naître et entretiennent cette inadaptation. C'est donc le problème des milieux urbains défavorisés dont la ségrégation géographique et sociale est révélatrice d'inégalité du développement économique et social dans notre société* »³.

Le développement économique et la modernisation de la société ont permis, jusqu'au début des années 1980, d'imposer ce référentiel qui tournait le dos aux vieilles méthodes de « rééducation » fondées sur le « déconditionnement et le re-conditionnement » pour des délinquants considérés comme des individus à isoler, à contrôler et à réintégrer à l'intérieur d'un système qui se présente comme hors de cause.

Dès que l'on attribue à un système la tâche d'anticiper sur ce qui peut advenir, le concept de risque vient se substituer à celui de besoin ou de demande. Or le social tel qu'il est appréhendé par l'État-providence renvoie traditionnellement à ces deux notions qui attribuent un rôle central à celui qui les exprime. Le risque introduit la probabilité, donc le doute, et interroge la capacité d'analyse de celui qui pose le diagnostic et le sens de la responsabilité de celui qui est exposé⁴.

La notion de responsabilité est venue redonner un contenu nouveau à l'ancien discours culpabilisant qui n'est plus accepté depuis la fin des années 1960. Sans se confondre avec la notion de causalité ni de faute, **la responsabilité relève à la fois d'un référentiel juridique et moral.** Elle met en tension les logiques de solidarité et de responsabilité et intervient sur la conception qu'elle a des risques qui menacent notre société. Si le terme de prévention a pris une conno-

tation positive dans les esprits, celle de risque garde une dimension négative parce qu'elle représente l'éventualité d'un événement qu'on ne souhaite pas voir survenir.

On le voit, **c'est autour de la définition du « risque » que se situe le véritable enjeu.** Mais les politiques de prévention ne peuvent pas, pour autant, se réduire à être seulement des politiques de réduction des risques sans chercher à anticiper sur leur développement, ni même des politiques de précaution qui procèdent par abstention devant des risques insuffisamment connus.

LES INCIDENCES EN TERME DE RÉPONSES

Dans cette perspective, selon les référentiels adoptés, si la délinquance est une pathologie, on décline des réponses sur le mode de la prophylaxie, **du soin** et du suivi du symptôme lorsqu'il est déclaré. Si la délinquance est perçue en termes d'interaction sociale, de remise en cause des valeurs dominantes, on développe plutôt des **réponses en termes d'accompagnement, de médiation et d'insertion.**

Les consensus sociopolitiques qui permettent la définition du risque sont par nature relatifs et évolutifs. De sorte que la prévention est chroniquement confrontée à la difficulté de définir son objet : de l'acception pénale et morale de la délinquance qui pesait sur l'approche ancienne, on est passé avec la modernité aux notions d'inadaptation sociale, de marginalité, de déviance pour revenir ces dernières années à une approche beaucoup plus centrée sur la responsabilité du sujet et **la vertu de la sanction**⁵.

Reléguant au second plan « les causes sociologiques » des comportements délinquants, l'approche dissuasive aborde les problèmes de prévention sous l'angle des rapports d'autorité, de contrainte et d'intimidation. Elle vise d'abord à établir une sécurisation du plus grand nombre par rapport aux problèmes posés par quelques-uns (les noyaux durs de quinze ou vingt jeunes que l'on évoque dans tous les quartiers⁶).

Elle cherche ensuite à « reprendre la main » sur des situations dont le développement engendre un sentiment d'impuissance collective aussi dévastateur que les conséquences réelles. On peut entrer ainsi dans un registre de « **prévention punitive** »⁷ dont on présente la différence d'impact sur les individus selon leur capacité à reconnaître leur situation et à coopérer avec les mesures qui sont proposées.

► QUELQUES REPÈRES POUR DÉFINIR LE CHAMP DE LA PRÉVENTION

Les actions de prévention se situent toujours en tension entre entreprendre des actions sur des publics cibles – et donc faire aussi du traitement – ou mettre en œuvre une prévention à plus large spectre, mais qui prend le risque de voir s'estomper les frontières entre la prévention et l'ensemble des actions pour augmenter le bien-être général.

Plus qu'à un problème de moyens, les politiques de prévention se heurtent à une difficulté conceptuelle de délimiter leur champ d'action. Pourtant cette difficulté ne les empêche pas d'élargir leur rayonnement. Pas un dispositif, pas une réforme, pas un intervenant qui ne pare son action d'une vertu préventive. À force d'être devenue « l'affaire de tous », comme le souhaitait le concepteur des conseils communaux de prévention de la délinquance, on en vient à ne plus savoir si elle possède des caractéristiques propres. Cette multiplication des appropriations et les décalages perceptibles entre les objectifs et les contenus est un des facteurs qui rend incompréhensible la définition des spécificités des acteurs sur le terrain. De plus en plus nombreux à revendiquer une valeur préventive à leurs actions, ils entrent facilement en conflit à propos de leur légitimité et de leur efficacité dans un domaine aux contenus instables et aux frontières mobiles.

Pour ne pas se laisser neutraliser par cette aporie concernant la délimitation de la prévention, **trois dimensions** peuvent être prises en compte pour saisir la « préventivité » de ce qui est entrepris.

Le positionnement chronologique des actions selon qu'elles se situent avant, pendant ou après que le risque se transforme en événement. Dans cette perspective, le pôle « ante-événement » relève du bien-être général et le pôle « post-événement » de l'assistance ou du traitement.

La distinction entre les objectifs de l'intervention s'opère selon qu'elle s'attache à provoquer des changements au niveau des personnes exposées au risque de devenir délinquant ou bien des structures qui sont en relation avec elles pour augmenter leur capacité d'acceptation et de négociation.

La nature de l'intervention se définit selon qu'elle prend un caractère plutôt réactif contre un problème ou une situation, ou bien si elle adopte une posture plus créative qui ne se positionne pas en fonction d'une difficulté particulière à résoudre, mais à partir des ressources locales à mobiliser et des stratégies de changement à opérer.

POUR UNE TYPOLOGIE OPÉRATOIRE

Malgré l'abondance des travaux et l'engouement pour le sujet, on ne dispose toujours pas d'une définition légale et reconnue par tous de la prévention de la délinquance.

Rappelons à ce propos que dans ce domaine, seule la PJJ exerce une mission de prévention de la délinquance dans le cadre judiciaire sur des situations signalées et faisant l'objet d'une mesure éducative. Que la prévention spécialisée des éducateurs dits « de rue » relève du champ de l'aide sociale à l'enfance des conseils généraux qui ne possèdent a priori aucune compétence dans le champ de la lutte contre la délinquance et de la sécurité. Et que les CCPD sont des dispositifs partenariaux qui ne disposent pas de personnels propres pour mettre en œuvre les actions qu'ils jugeraient nécessaires.

En général la prévention de la délinquance peut être entendue comme l'ensemble des mesures non coercitives destinées à empêcher la réalisation d'infractions. Pour se dégager du système ancien construit à partir du modèle médical et pour permettre un repérage concret des acteurs et des actions en matière de prévention, on peut adopter une typologie plus simple qui distingue trois domaines différents.

La prévention sociale, à caractère général, intervient en amont des risques, sur le contexte de vie pour transformer la relation des habitants à leur environnement et faire évoluer leur qualité de vie là où ils sont ; en renforçant la vie associative, les bibliothèques, les événements festifs, elle n'agit pas directement sur la délinquance ou sur les délinquants, mais elle augmente la prise de responsabilité et améliore les facteurs de sociabilité, de régulation et d'éducation des enfants du territoire ou du groupe social concerné.

La prévention éducative vise des individus ou des groupes d'individus – essentiellement des jeunes – exposés au risque d'une destinée délinquante ; de caractère ciblé, par un travail sur leur personnalité, elle cherche par ses interventions spécifiques (activités partagées, voyages, expériences de mise au travail...) à infléchir la trajectoire des personnes pour que les risques ne se transforment pas en événements.

La prévention situationnelle porte sur les circonstances dans lesquelles les infractions peuvent être commises. Elle ne se préoccupe pas de transformer les individus ou d'améliorer le contexte dans lequel ils vivent, elle cherche avant tout à éviter les passages à

l'acte par une action anticipatrice ou dissuasive. En modifiant les circonstances des situations et en durcissant les cibles potentielles des délits, elle vise simplement à ce que l'événement n'ait pas lieu.

Cet appareillage conceptuel un peu rustique n'a évidemment pas de prétention savante. Mais à l'usage, il prend un caractère opératoire et permet à différents acteurs qui revendiquent une portée préventive à leur intervention de comprendre leurs différents niveaux de légitimité et les particularités de leur positionnement plutôt que de s'épuiser dans des querelles de spécificités professionnelles. La prévention de la délinquance est une notion équivoque. Aussi bien par le contenu des risques qu'elle cherche à anticiper, parce que le référentiel évolue au fil du temps, que par la différence des domaines qu'elle peut couvrir. Une plus grande rigueur dans la définition de ses champs d'interventions, dont nous ne voulons pas discuter ici le bien-fondé, permet une meilleure intelligibilité de l'extension de son usage et peut réduire les effets de concurrence entre des interventions et des intervenants. ■

Gilbert BERLIOZ

1. *Le social en plan*, Bruno Jobert, Éditions Ouvrières, 1981

2. « Si les politiques de prévention ont fané, c'est qu'elles ont perdu de leur consistance. Elles se sont dissoutes dans le non-ciblé, en oubliant les populations les plus difficiles. » Philippe Robert, directeur de recherche au CNRS, *Le Monde* 30 mars 2002.

3. *Clubs de prévention : expériences de socio-pédagogie en milieu urbain*, V. Peyre, A. Jacquey, CFRES, Vaucresson, 1964

4. « On a quand même admis que le risque pouvait être un fondement de la responsabilité », A. Etchegoyen, « La notion de responsabilité », in : *La société du risque*, Risques, n° 32, décembre 1997

5. « Qui ne voit que certaines méthodes de prévention entretiennent, parfois par inadvertance, une certaine culture de l'indulgence qui déresponsabilise les individus? Peut-on construire l'autonomie d'un jeune en lui concédant sans arrêt que ses infractions ont des causes sociologiques, voire politiques – auxquelles bien souvent il n'aurait pas pensé tout seul – et alors qu'une masse de ses semblables, placés exactement dans les mêmes conditions, ne commettent aucun délit? », E. Guigou, ministre de la Justice, Rencontre nationale des acteurs de la prévention de la délinquance, Montpellier 17 et 18 mars 1999

6. « Noyaux durs? », E. Debarbieux in : *Jeunes sans foi ni loi? Cahiers de l'IHESI*, n° 42, 2000

7. I. Walgrave, F. De Cauter, *Annales de Vaucresson*, n° 24, 1986